

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

CULTURE

**MÉCÉNAT - FESTIVAL DU PARC
BEAUREGARD**

Délibération : **05.2019.035**

Transmis en préfecture le :

29 mai 2019

Séance du : **28 mai 2019**

Compte-rendu affiché le **29 mai 2019**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **22 mai 2019**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès
JAGET, Christophe GODIGNON, Odette
BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine
GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-
MALATRAIT, Christian ARNOUX, François VURPAS,
Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole
CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS,
Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO,
Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves
CRUBELLIER, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON,
Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Marylène MILLET, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule
GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Olivier
BROSSEAU, Bernadette PIERONI

Pouvoirs :

Marylène MILLET à Karine GUERIN, Isabelle
PICHERIT à Pascale ROTIVEL, Marie-Paule GAY à
Nicole CARTIGNY, Yves GAVault à Christian
ARNOUX, Lucienne DAUTREY à Michel MONNET,
Olivier BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI,
Bernadette PIERONI à Yves CRUBELLIER

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUEDON

Le Festival de Beauregard est devenu en quinze ans un temps fort incontournable de la saison culturelle saint-genoise. Originellement tourné sur la musique baroque et la valorisation du Parc, il s'est enrichi progressivement de la politique culturelle développée par la ville.

Aujourd'hui en biennale dans « sa grande forme » les années impaires telle que 2019, le Festival du Parc de Beauregard fédère des artistes nationaux et internationaux à des énergies locales qui inventent un moment de fête, à partager avec le grand public. Porté par une envie de partage et de diversité des formes culturelles, il propose des créations insolites capables de susciter la curiosité de tous et invite à la découverte de l'environnement naturel et bâti de la Ville.

Les années paires, une édition « clin d'œil » plus modeste et resserrée dans le temps et dans les moyens est proposée, toujours en s'appuyant sur le mécénat..

En effet, si depuis l'origine les entreprises apportent leurs concours financier à ce festival (en nature ou financièrement), depuis 2011, ce partenariat s'inscrit dans le cadre du mécénat.

Compte tenu du rayonnement, du caractère insolite de l'événement et du travail d'ouverture, de médiation et d'accessibilité pour tous les publics, le montant des dons, et le cercle des mécènes, n'ont cessé de croître au fil des éditions.

Ces dons permettent de proposer une programmation plus ambitieuse, de développer des outils de communication (notamment vidéos), de mieux financer des mesures environnementales (coût du tri des déchets pendant le festival, recyclage de certains matériaux en produits dérivés etc), d'organiser des actions culturelles en direction des publics spécifiques (scolaires, public en situation de handicap) et cette année de proposer l'essentiel de la programmation en accès gratuit.

Il peut s'agir de mécénat financier et/ou matériel et/ou de compétence ; dons numéraires, de biens ou de services.

Pour les deux dernières catégories, les dons de biens ou de services sont valorisés à leur coût de revient.

Une convention de mécénat est établie avec chaque mécène, stipulant les obligations des parties (communication, délivrance d'un reçu fiscal notamment).

SOCIETE	MONTANT ALLOUE EN € (TTC)
Cardinal	10 000 €
Auchan	10 000 €
Serpollet	9 500 €
STEF	6 000 €
Altarea Cogedim	5 000 €
Enedis	4 500 €
Sybord	4 000 €
St Genis 2	4 000 €
Métaconcept	3 500 €
Toque et sens	3 000 €
Cofagest - Cabinet Grillon	3 000 €
Peix entreprise	3 000 €
Géode Conseils	3 000 €
Engie	3 000 €
Diatex	3 000 €
Utei	2 500 €
Mtg	1 500 €
Alice Au Pays	1 000 €
TOTAL	79 500 €

Considérant l'intérêt d'accepter ces apports en mécénat financier et/ou matériel et/ou de compétence, pour l'organisation du festival.

Mesdames et Messieurs,

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir,

- **ACCEPTER** les dons et les imputer sur le budget 2019 (70/7062/311).
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant, à signer les conventions de mécénat et tout avenant afférent

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bernard GUEDON,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -**
 - **Motion adoptée par 34 voix Pour, Abstention : 1.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

Liste des élus s'étant ABSTENUS

François VURPAS

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.